

**LANCEMENT OFFICIEL DES OPERATIONS DE L'AUDIT  
PARTICIPATIF DU FICHIER ELECTORAL**

-----

**ALLOCUTION DE L'HONNORABLE Sacca LAFIA,**  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SUPERVISION (COS/LEPI)

*COTONOU, le 14 mars 2014*

**Béninoises et Béninois ;**

C'est pour moi, un plaisir et un agréable devoir de m'adresser à vous, en cette veille du démarrage des opérations de terrain rentrant dans le cadre de l'audit participatif du fichier électoral national.

Qu'il vous souvienne, qu'au terme de la loi N° 2012-43 du 5 février 2013 portant apurement, correction, mise à jour et actualisation du fichier électoral national et de la liste électorale permanente informatisée (LEPI), le Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI) a été mis en place puis installé depuis le 1<sup>er</sup> mai 2013.

La mission de cet important organe consiste, à court terme, à élaborer une version optimale de la LEPI à utiliser pour les prochaines élections municipale, communale et locale, et à long terme, mettre en place le dispositif permanent de révisions régulières du fichier électoral national avec des effets d'entraînement pour d'autres secteurs du développement économique et social.

Pour y parvenir, on se devrait de procéder à:

- la rectification des erreurs matérielles sur les données personnelles alphanumériques et biométriques de tous les citoyens figurant dans le fichier électoral national ;
- la prise en compte des personnes qui ont été omises au cours du processus du RENA/LEPI de 2009-2011;

- l'arrimage de chaque citoyen à un centre de vote de son choix, conformément à la loi N°2013-09 du 03 septembre 2013 portant détermination de la carte électorale et fixation des centres de vote en République du Bénin.
- la suppression du fichier de toutes les personnes décédées ou frauduleusement inscrites;

Comme vous vous en doutez, c'est un long processus d'envergure nationale qu'il faut conduire avec dextérité, méthode et rigueur à travers plusieurs phases, dont la toute première qui requiert votre participation active, est l'audit participatif du fichier électoral.

**Mes chers compatriotes,**

C'est le lieu de vous exprimer toute ma gratitude pour votre patience, qui est le témoignage de votre adhésion et de votre confiance au processus en cours qui va produire absolument les résultats à la hauteur des attentes du peuple béninois, c'est-à-dire produire une LEPI fiable et acceptée de tous.

En effet, je puis vous dire aujourd'hui avec certitude, que le COS-LEPI a terminé la phase de préparation des opérations de terrain engagée depuis son installation, après l'élaboration de la méthodologie et la conception et l'impression de tous les documents techniques.

L'audit participatif qui a démarré par l'affichage, depuis quelques jours, de la liste des inscrits sur le fichier électoral national et la

LEPI utilisée pour le double scrutin présidentiel et législatif de 2011 vous permettra de:

- vérifier par vous-mêmes votre présence sur la liste affichée;
- relever sur la liste les erreurs matérielles qui affectent vos données personnelles ;
- confirmer le centre de vote tel que spécifié sur ladite liste ou changer celui-ci;
- dénoncer les inscriptions frauduleuses ;
- notifier le décès ou le départ définitif de citoyens figurant sur la liste de vos localités respectives.

**Mes chers compatriotes,**

La publication de la version corrigée de la LEPI conformément aux nouvelles lois sur les villages et quartiers de ville et les centres de vote, est une prescription à laquelle nous devons nous conformer. C'est pourquoi, même si vous n'avez relevé aucune anomalie sur vos données personnelles et que votre centre de vote de 2011 vous convient, vous devez confirmer à l'Agent Local d'Actualisation que vous souhaitez rester dans le même centre de vote pour les prochaines élections, et profiter de cette occasion pour fournir des informations complémentaires prévues par la loi (votre contact téléphonique, votre résidence secondaire, etc...).

Faute de cette confirmation, vous ne pourrez pas figurer sur la LEPI qui sera utilisée pour le prochain scrutin, car les nouvelles lois ont modifié et ou créé de nouveaux villages et quartiers de ville ainsi que des centres de vote.

Les Agents Locaux d'Actualisation (ALA) sont déployés sur toute l'étendue du territoire national et se tiennent prêts pour la collecte de vos réclamations à l'aide de formulaires spéciaux différenciés selon les quatre catégories de citoyens, à savoir :

- tous les inscrits de la LEPI utilisée pour le double scrutin de 2011 ;
- tous les citoyens recensés et enregistrés sur kits biométriques mais qui n'étaient pas électeurs en 2011 (ils étaient âgés entre 12 et 17 ans) ;
- tous les recensés âgés de 8 ans et plus au moment du Recensement Porte à Porte (RPP) et qui n'ont pas été enregistrés sur kits biométriques ;
- tous les citoyens omis par le RENA/LEPI entre 2010 et 2011 (ils étaient âgés de 8 ans et plus).

Les opérations de collecte des données d'actualisation vont durer quinze (15) jours. N'attendez surtout pas la fin de la période de collecte pour remplir votre devoir, vous vous éviterez ainsi de perte de temps dans de longues files d'attente.

Les sites d'opérations sont installés dans tous les centres de vote utilisés pour le double scrutin présidentiel et législatif de 2011.

A cet égard, je voudrais en appeler au sens patriotique et de responsabilité de chacun et de tous afin qu'au terme du processus nous disposions d'une LEPI fiable et acceptée de tous pour les prochaines élections.

Je reste persuadé que vous avez la pleine conscience de la partition qui est la vôtre pour le succès de cette mission. C'est, conscient de votre adhésion au succès de cette opération, que je lance officiellement, pour compter du samedi 15 mars 2014, les opérations de collecte des données dans le cadre de l'audit participatif du fichier électoral national et de la liste électorale permanente informatisée (LEPI).

Vive le Renouveau Démocratique !

Vive le Benin !

Je vous remercie.